

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 6 avril 2023

OBJET : Vote du Budget Primitif 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 6 avril à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville – salle Jean Cau, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaients PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Gérard LARRAT, Magali BARDOU, Anne QUINTILLA-MENDEGRIS, Laurence GASC, Alain COSTE, Benjamin ASSIE, François MOURAD, Tamara RIVEL, Christophe VARENNE, Laurent ALBERTI, Jean-Claude PISTRE, Philippe CLERGUE

EXCUSES : Mesdames et Messieurs : Isabelle CHESA (suppléée par Anne QUINTILLA-MENDEGRIS), Régis BANQUET, Magali ARNAUD, Pascal VALLIERE (suppléé par Jean-Claude PISTRE), Michel PROUST (suppléé par Philippe CLERGUE), Catherine BOSSIS (pouvoir à Alain COSTE), Didier ALDEBERT (suppléé par François MOURAD), Maria CONQUET, Hervé BARO, Delphine SAMSOEN

ABSENTS : Mesdames et Messieurs : Delphine CHRISTOPHE, Sylvie VILAS

Secrétariat de séance : Magali BARDOU

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante un budget prévisionnel comme suit :

Les orientations budgétaires 2023 de la section de fonctionnement pourraient s'établir, en dépenses et en recettes à **275 000€**.

Il est proposé par collectivité une participation de la dotation à hauteur de **50 000,00€** pour couvrir les besoins.

I. En section de fonctionnement

Propositions de dépenses de fonctionnement :

Dépenses	BP 2022	DOB 2023
Dépenses imprévues (022)	00,00	00,00
Virement à la section d'investissement (023)	2 000,00	2 000,00
Charges à caractère général (011)	49 075,00	51 415,57
Charges du personnel (012)	172 800,00	183 380,00
Autres charges de Gestion courante (65)	100,00	100,00
Charges exceptionnelles (67)	5 845,00	0,00
Charges financières Intérêts des emprunts (66)	1 091,78	500,00
Opération d'ordre entre sections (042)	34 088,22	37 604,43
TOTAL TTC	265 000,00	275 000,00

Propositions de recettes de fonctionnement :

Recettes	BP 2022	DOB 2023
Excédent de fonctionnement reporté (002)	10 000,00	20 000,00
Dotations, Participations des collectivités et CMN (74)	250 000,00	250 000,00
Dotations Participations Etat (Dreal)	5 000,00	5 000,00
Autres produits de la gestion courants (75)	00,00	0,00
TOTAL TTC	265 000,00	275 000,00

II. En section d'investissement**Propositions de dépenses d'investissement :**

Les orientations budgétaires 2023 de la section d'investissement pourraient s'équilibrer, en dépenses et en recettes sur un montant de **229 285,65 €**.

Dépenses	BP 2022	DOB 2023
Déficit reporté	0	0
Dépenses imprévues	19 838,00	6 704,65
Concertations code de l'urbanisme -Action 3 6 à 9 - (MOE)	10 550,00	10 550,00
Etude EP- Parking Pautard	24 000,00	
Etudes d'impact et DUP	57 900,00	
Etudes Archéologiques et Historiques	44 099,00	
Développement module site internet/Achat licences	6 435,90	7 000,00
Matériel de bureau et informatique	4 000,00	4 000,00
Mobilier	3 000,00	3 000,00
Autres immobilisations	3 000,00	4 000,00
Etude préliminaire requalification rue des Remparts	8 100,00	
Remboursement de l'emprunt	70 000,00	
AMO juridique	62 514,00	59 271,00
Charte de gestion Cité (animations- concertations-communication)		37 000,00
Observatoire Photographique du Paysage (OPP)		40 000,00
Etudes complémentaires après modification projet entrée Est Cité Actions 3,6 à 9 - modifications étude d'impact, étude juridique et concertation		17 760,00
Actualisation étude de faisabilité et programmation accueil touristique du Grand Site		40 000,00
TOTAL TTC	313 436,90	229 285,65

En dépenses les restants à réaliser reportées sur l'exercice 2022 sont d'un montant de : **69 821€**.

Ce sont principalement des études en cours pour un montant de :

- L'étude de concertation/animation liée au code de l'urbanisme MOE Entrée Est Cité : 10 550€
- L'AMO accompagnement juridique Entrée Est Cité : 59 271€

Programmation 2023 en dépenses pour un montant estimé à 167 624,65€.

- Charte de gestion Cité (37 000€)
- Observatoire Photographique du Paysage (40 000€)
- Etudes complémentaires après modification projet entrée Est Cité Actions 3, 6 à 9 - modifications étude d'impact, étude juridique et concertations (17 760€)
- Actualisation étude de faisabilité et programmation accueil touristique du Grand Site (40 000€)

- Dépenses imprévues (6 704,65€)
- Immobilisations incorporelles (18 000€)

Propositions de recettes d'investissement :

Recettes	BP 2022	DOB 2023
Excédent reporté	103 964,42	26 083,97
Affectation du résultat	6 616,89	9 246,92
FCTVA	550,66	423,62
Virement de la section de fonctionnement	2 000,00	2 000,00
Opérations d'ordre entre sections	34 088,22	37 604,24
Subventions- Etat- DREAL-(1)	32 748,80	28 000,00
Subventions -Région d'Occitanie-(2)	54 072,55	39 848,97
Subventions- Conseil- Départemental- (3)	30 584,10	33 137,09
Subventions- Ville de Carcassonne-(4)	34 306,66	26 470,42
Subventions- Carcassonne Agglomération-(5)	46 664,60	26 470,42
TOTAL TTC	345 596,90	229 285,65

Recettes affectées en section d'investissement détail par collectivité :

Au compte 1381 – Subventions d'Etat ou DREAL :

Programmation 2023 soit 28 000€

Charte de gestion Cité (8 000,00€)

Observatoire Photographique du Paysage (20 000€)

Au compte 1382 – Subventions de la Région Occitanie : le report de **13 378,55€** correspond au solde des subventions attribuées pour :

- Les études Archéologiques & Historiques (4 806,80-notifié)
- L'étude préliminaire « Parking Pautard » (6 000,00€-notifié)
- L'étude d'impact et concertation entrée Est Cité (2 571,75€-notifié)

Programmation 2023 soit 26 470,42€

Les études de concertation/animation liées au code de l'urbanisme MOE Entrée Est Cité » (3 300,00€)

Accompagnement juridique AMO - Cabinet Thomé Heitzmann (9 377,10€)

Charte de gestion Cité (4 166,66€)

Etudes complémentaires après modification projet Entrée Est Cité Actions 3, 6 à 9 - modifications étude d'impact, étude juridique et concertations (2 960€)

Actualisation étude de faisabilité et programmation accueil touristique du Grand Site (6 666,66€)

Au compte 1383 – Subvention du Conseil Départemental : le report de **12 677,10€** correspond au solde des subventions attribuées pour :

- Les études de concertation/animation liées au code de l'urbanisme MOE Entrée Est Cité » (3 300,00€-notifié)
- L'AMO accompagnement juridique Entrée Est Cité (9 377,10€-notifié)

Programmation 2023 soit 20 459,99 €

Charte de gestion Cité (4 166,66€)

Observatoire Photographique du Paysage (6 666,67€)

Etudes complémentaires après modification actions 3, 6 à 9 (2 960€)

Actualisation étude de faisabilité et programmation accueil touristique du Grand Site (6 666,66€)

Au compte 1384 – Subvention de la Commune Ville de Carcassonne : le report de **12 677,10€** correspond au solde des subventions attribuées pour :

- Les études de concertation/animation liées au code de l'urbanisme MOE Entrée Est Cité »
(3 300,00€-notifié)
- L'AMO accompagnement juridique Entrée Est Cité (9 377,10€-notifié)

Programmation 2023 soit 13 793,32€

Charte de gestion Cité (4 166,66€)

Etudes complémentaires après modification projet Entrée Est Cité Actions 3, 6 à 9 - modifications étude d'impact, étude juridique et concertations (2 960€)

Actualisation étude de faisabilité et programmation accueil touristique du Grand Site (6 666,66€)

Au compte 1385- Subvention du groupement de collectivités (Carcassonne Agglomération) : le report de **12 677,10€** correspond au solde des subventions attribuées pour :

- Les études de concertation/animation liées au code de l'urbanisme MOE Entrée Est Cité »
(3 300,00€-notifié)
- L'AMO accompagnement juridique Entrée Est Cité (9 377,10€-notifié)

Programmation 2023 soit 13 793,32€

Charte de gestion Cité (4 166,66€)

Etudes complémentaires après modification projet Entrée Est Cité Actions 3, 6 à 9 - modifications étude d'impact, étude juridique et concertations (2 960€)

Actualisation étude de faisabilité et programmation accueil touristique du Grand Site (6 666,66€)

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver le Budget Primitif 2023.

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité

- D'adopter le budget Prévisionnel 2023,
- De fixer la dotation par membre actif à une dotation de 50 000€

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 18/04/2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le : 18/04/2023

Le Président

